



Mise à pied conservatoire et congés.

Par **sop711**, le **06/08/2014** à **09:49**

Bonjour,

J'ai été mise à pied à titre conservatoire il y a 15 jours. Suite à l'entretien préalable qui a eu lieu 6 jours après cette mise à pied je n'ai plus de nouvelles de mon employeur. Il se trouve que lorsque que j'étais en poste j'avais posé une demande de congés pour une durée de 2 semaines, qui a été validée, et qui doit prendre effet lundi 11 août. Dans l'hypothèse où mon employeur ne me licencierait pas et me demande la reprise du travail peut-il me demander de réintégrer l'entreprise pendant cette période ? Comme j'ai prévu de m'absenter je ne pourrais pas répondre à sa demande, cela peut-il constituer une faute dont il pourrait se servir par la suite ?

Par **P.M.**, le **06/08/2014** à **12:26**

Bonjour,

Si vos congés sont validés, a priori, vous n'avez de toute façon pas à réintégrer l'entreprise pendant cette période...